



SICEC
21, bd Gustave Morizot
21400 Châtillon sur Seine

☎ 03.80.81.56.25
☎ 03.80.91.18.58
✉ contact@sicec.fr

COMPTE RENDU

Assemblée Générale du Syndicat Intercommunal des cours d'Eau Châtillonnais du jeudi 31 janvier 2013 CHATILLON-SUR-SEINE

Présents : Messieurs et Mesdames GUICHARDOT, VOLTERRANI, MALNOURY, DEFLORENNE, MORIN (suppléant), TARTERET, STUTZ, CARNET, ESTRAT, COURQUEUX, PRIEUR (suppléant), MARIN, PARISOT (suppléante), LEFIN, MARTINY, NORET (suppléant), GUILLAUME (suppléant), REGNER, TILQUIN, LAZZAROTTI, MILLEY (suppléant), FLEUROT, DUPONT, LENI, CHODAT (suppléant), DELVAL, ROGNON, VERSCHRAEGHEN, CHAUVE, STIVALET, MALGRAS, PUCH, ORMANCEY, TROISGROS, MIGNARD (suppléant), POURCELOT, BARBIER, COMPAROT (suppléant), CHAUMONNOT, BARRE, VINCENT et TRINQUESSE (suppléant).

Soit 42 membres présents dont 32 membres avec droit de vote sur 51.

Excusés : Thierry NAUDINOT, Bernard CHAUVOT et François MAIRE DU POSET.

Jean-Claude STUTZ souhaite la bienvenue aux nombreux participants et les remercie chaleureusement de leur présence.

Il précise que les orientations budgétaires ont été préparées par la réunion de chaque Vallée et de la Commission travaux avec le Bureau.

Il présente les délégués des nouvelles communes adhérentes au SICEC :

- Pour Laignes, les délégués titulaires sont Luc LEFIN et Jean-Paul NORET et les suppléants sont André MARTINY et Jean-François GUILLAUME.
- Pour Molesme, le titulaire est Jacques LAZZAROTTI et le suppléant Dany MILLEY.
- Pour Montigny-sur-Aube, le titulaire est Marcel JURIEN DE LA GRAVIERE et le suppléant Alain ENARD.

Le Président remercie également les membres des différentes AAPPMA du territoire présents, puis rappelle l'ordre du jour :

- ❖ **Intégration des communes de Laignes, Molesme et Montigny-sur-Aube**
 - Répartition de leurs délégués dans les différentes commissions

❖ **Fonctionnement 2013**

- Actualisation du tableau des emplois 2013

❖ **Appels aux communes**

❖ **Investissement 2013**

- Orientation budgétaire 2013

❖ **Délibérations diverses**

- Durée des amortissements pour des immobilisations de moins de 1 500 €,
- Participation au financement de l'animation agricole 2013,
- Acquisition du véhicule de location,

❖ **Affaires diverses :**

- Etat d'avancement du Contrat Rivières Sequana et poursuite

Fabrice ROUGE (technicien rivières) décrit rapidement la composition et le fonctionnement du SICEC avec ses trois vallées : Ource, Seine et Petite Laigne.

Les communes de Laignes et Molesme seront rattachées à la vallée de la Petite Laigne, tandis que Montigny-sur-Aube intégrera la vallée de l'Ource.

Il rappelle également que le Syndicat comprend différentes commissions (statuts, fonctionnement et travaux) et qu'il est souhaitable que les nouveaux délégués s'y répartissent. Après réflexion, il est décidé que Messieurs LEFIN, MARTINY et MILLEY intègrent la commission travaux, et M. LAZZAROTTI la commission fonctionnement.

Christian CARNET profite de la discussion pour rappeler qu'il fait partie de la commission statuts, ce qui n'apparaît pas dans l'organigramme des commissions.

Le Président précise que les suppléants sont systématiquement invités pour faciliter la communication et garantir le quorum.

Fabrice ROUGE poursuit en présentant le tableau des emplois, qui récapitule les contrats et indices de rémunération de tous les membres du personnel du SICEC.

Délibération pour l'augmentation des indices majorés :

Afin de tenir compte de l'augmentation du SMIC, le comité syndical décide d'augmenter les indices majorés de rémunération des contrats de travail de certains membres du personnel non titulaire du syndicat :

- ✓ Le conseiller technique en gestion de cours d'eau attaché à la Seine passe de l'IM 374 à l'IM 383,
- ✓ Le conseiller technique en gestion des cours d'eau attaché à la Petite Laigne passe de l'IM 374 à l'IM 383,
- ✓ Le conseiller technique en gestion de cours d'eau et responsable de structure passe de l'IM 461 à l'IM 488,
- ✓ L'attachée territoriale secrétaire-comptable passe de l'IM 355 à l'IM 364,
- ✓ La chargée d'animation du Contrat Rivières passe de l'IM 403 à l'IM 413.

Le comité syndical, après discussion, accepte ces augmentations d'indices, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire afin de mener celle-ci dans les meilleures conditions administratives.

Vote : oui à l'unanimité.

Il passe ensuite au tableau contenant les montants des participations financières des communes adhérentes pour l'année 2013.

Jacques LAZZAROTTI demande une explication sur le mode de calcul de ces participations.

Réponse : la participation de chaque commune est calculée selon son nombre d'habitants, son linéaire de berges et la surface de bassin versant concernée.

André MALGRAS trouve que les écarts de montants entre certaines communes sont trop importants, voire discriminatoires.

Le Comité Syndical décide, conformément à la loi, de procéder à la réunion d'orientation budgétaire en cette séance.

L'assemblée se poursuit par une présentation des programmations en 2013 sur chaque vallée.

Vallée de la Petite Laigne :

- Finalisation du plan de gestion de la Petite Laigne,
- Actions ponctuelles (aménagement du passage à gué de Chaume-les-Baigneux,...).

Vallée de la Seine :

- Poursuite du projet de reconnexion des méandres de la Seine à Pothières et Villers-Patras,
- Réalisation de l'effacement de l'ouvrage Floriet,
- Réalisation du projet d'effacement de l'ouvrage Brugère,
- Lancement de l'étude de l'hydromorphologie et des ouvrages prioritaires du Brevon,
- Reprise du projet SIRI,
- Finalisation et instruction du plan de gestion de la Seine.

Vallée de l'Ource :

- Finalisation du projet d'Autricourt,
- Finalisation du plan de gestion de l'Ource.

Délibération pour l'orientation budgétaire 2013 :

Le Président précise que toutes les orientations présentées ont été étudiées en réunions de commissions et de bureau.

Le Président donne les grandes lignes des programmes d'investissement et de fonctionnement pour l'année 2013 à inscrire au budget.

Après discussion, l'Assemblée décide :

- De mettre les travaux et les études présentés au budget de 2013 ;
- De lancer les procédures concernant les projets d'investissement.

Vote : oui à l'unanimité.

Délibération amortissements (annule et remplace celle du 10 mars 2011) :

L'amortissement d'un bien est la réduction irréversible, répartie sur une période déterminée du montant de ce bien au bilan comptable. Il constate l'amointrissement de la valeur résultant de l'usage du bien. La sincérité du bilan et du compte de résultat exige que cette opération soit constatée.

Vu les instructions budgétaire et comptable M14 et les décrets correspondants,

Vu le Code Général des Collectivités CDGT et notamment :

L'article L2321-2 qui prévoit que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires.

L'article R2321-1 qui prévoit la nature des immobilisations à amortir.

Considérant qu'il convient de repreciser les durées et les conditions d'amortissement pour l'ensemble des biens à amortir au CGCT, et aux nomenclatures comptables concernées, selon qu'il s'agisse du budget principal ou des budgets annexes.

Il est proposé :

Immobilisations incorporelles :

Logiciels : 2 ans

Création d'un site internet : 5 ans

Etudes : 5 ans

Immobilisations corporelles :

Véhicules, camions : 5 ans

Mobiliers : 10 ans

Matériel informatique : 3 ans

Autres matériels : 5 ans

De fixer à 1500€ le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent en un an.

D'acter, conformément à la réglementation, que ces nouvelles dispositions ne s'appliquent que sur les biens nouveaux dont l'amortissement sera réalisé à compter de l'exercice 2013.

Le comité syndical,

- Approuve le dispositif énoncé ci-dessus,
- Autorise le Président à signer tous documents utiles à cette affaire et généralement faire le nécessaire.

Vote : oui à l'unanimité.

Délibération pour la participation à la cellule d'animation agricole pour la protection de la ressource en eau Auxois-Châtillonnais :

Le Président rappelle la démarche engagée depuis 2010 avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional de Bourgogne et le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement de Semur-en-Auxois concernant la mise en place d'une cellule d'animation agricole pour la protection de la ressource en eau Auxois-Châtillonnais.

Une animatrice a été embauchée par la Chambre d'Agriculture pour mettre en œuvre les actions de préservation sur les captages prioritaires des territoires de l'Auxois et du Châtillonnais.

La participation du SICEC à la cellule d'animation agricole pour 2013 est estimée à 2500 €.

Les crédits correspondant à cette action seront inscrits au budget.

Le comité syndical décide de :

Charger le Président de signer les actes correspondant à l'animation agricole Châtillonnais/Auxois et tous documents utiles, afin de mener cette action dans les meilleures conditions.

Vote : oui à l'unanimité.

Délibération pour l'acquisition du véhicule de location :

Concernant la Renault Clio, le Président informe les membres du Comité Syndical que le crédit-bail contracté auprès de la DIAC arrive à son terme le 23/02/2013.

Ce véhicule est lié à l'animation du Contrat Rivières Sequana qui s'est terminé en décembre 2012.

En attendant la mise en place d'un second contrat et étant donné le bon état général du véhicule, il propose d'acquérir ce véhicule par le biais de l'option d'achat finale du contrat de location qui s'élève à 158,75 € TTC.

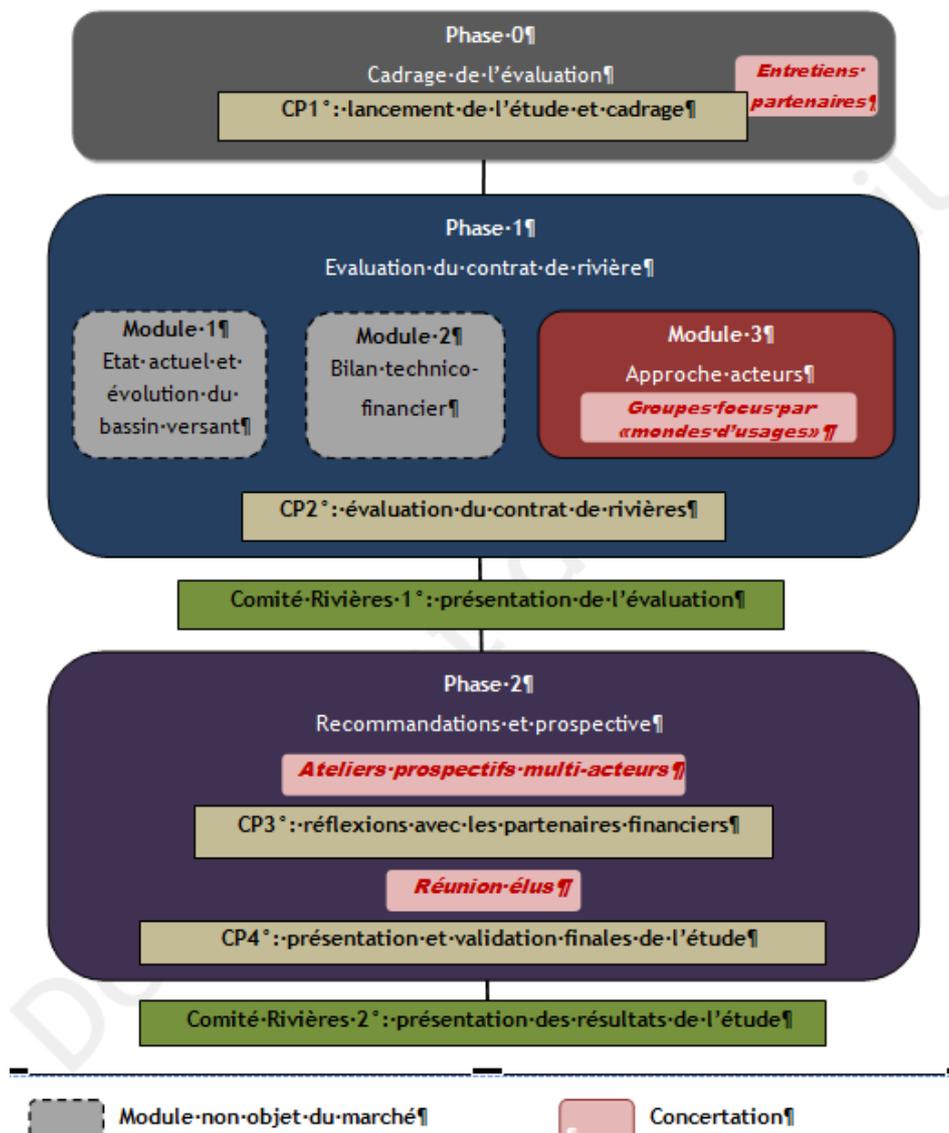
Le comité syndical, après avoir délibéré autorise le Président à :

- Acquérir le véhicule auprès de la DIAC,
- Donne délégation pour signer tous documents relatifs à cette affaire afin de mener celle-ci dans les meilleures conditions administratives et financières.

Vote : oui à l'unanimité.

Etat d'avancement du Contrat Rivières Sequana et poursuites :

Démarche d'évaluation



Le Président précise que les résultats de la phase 1 (diagnostique) de l'évaluation ont été présentés au Comité Rivières le 15 janvier. L'ensemble des participants comme les financeurs ; AESN, Régions et Conseils Généraux, sont favorables à la préparation d'un 2^{ème} dispositif.

La phase 2 a été engagée par deux réunions à Chamesson le mardi 29 janvier à 2 groupes de travail, l'un pour les eaux de surface, le second sur la ressource en eau. Ces deux réunions ont permis au cabinet Contrechamps de projeter les orientations pour le prochain dispositif.

Les prochaines étapes :

- Appel à projets à tous les partenaires y compris les particuliers. Les communes doivent être très attentives à recenser tous les projets de leur territoire. Le programme futur à 5 ans en dépend. **De février à fin mars.**
- Réunion avec les financeurs en **mars.**

- Réunion avec les élus en **avril**.
- Des réunions thématiques seront définies.

Objectifs :

- Dépôt du dossier provisoire en juillet.
- Dépôt du dossier définitif en octobre.

Afin de se donner les moyens pour l'avenir, il est essentiel de continuer notre développement de Syndicat de bassin par l'adhésion de l'ensemble des communes du Pays Châtillonnais. En effet notre engagement de maintenir nos frais de fonctionnement à leur niveau actuel, le développement du principe de solidarité devant permettre de consacrer les nouveaux apports en investissement. Chacun d'entre nous peut participer à convaincre nos collègues à nous rejoindre.

Le Président remercie l'assemblée et l'invite au verre de l'amitié.